



Assistant de service social

> SANITAIRE & SOCIAL Métiers & formations

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DU MÉTIER

Dans une démarche éthique et déontologique, l'assistant de service social agit de manière individuelle ou collective avec les personnes, les familles, les groupes, afin :

- d'améliorer les conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel,
- de développer les capacités et faciliter l'insertion dans la société,
- de mener toute action susceptible de prévenir ou surmonter leurs difficultés.

Il contribue aux actions de prévention et d'expertise, à la lutte contre les exclusions, au développement social, en complémentarité avec d'autres intervenants : enseignants, professionnels de la santé, urbanistes, élus locaux...

L'assistant de service social rencontre dans son activité professionnelle des publics variés (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées). Ses secteurs d'intervention et d'emploi sont diversifiés (territoires, associations, entreprises, hôpitaux...).

Il s'agit pour l'assistant de service social de donner les moyens aux personnes qu'il rencontre d'être les acteurs de leurs propres transformations et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie. Aussi, ce métier d'aide, fondé sur la relation, nécessite-t-il un intérêt pour les problèmes humains et sociaux, une aptitude à la communication et une bonne culture générale.

Son intervention se situe dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire.

Perspectives d'évolution

Au cours de sa carrière, l'assistant de service social peut accéder à des postes d'encadrement tels que responsable de circonscription d'action sociale, conseiller technique, directeur de services sociaux, directeur d'établissement.

Les assistants de service social peuvent aussi poursuivre une formation supérieure pour préparer le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (C.A.F.E.R.U.I.S.), le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (D.E.I.S.), le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service (C.A.F.D.E.S.).

LES VOIES D'ACCÈS AU MÉTIER

Un diplôme d'État obligatoire

L'obtention du Diplôme d'État d'assistant de service social est obligatoire pour exercer la profession.

Deux voies de formation

La formation permettant de l'obtenir est dispensée dans les écoles agréées.

Pour cela, les candidats doivent réussir l'examen d'entrée propre à chaque école.

Pour se présenter aux épreuves d'admission, le candidat doit :

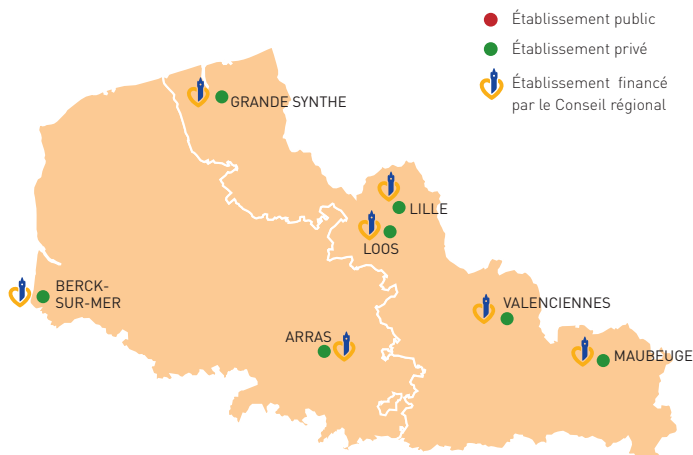
- soit être titulaire du baccalauréat,
- soit d'un titre admis en équivalence
- soit être titulaire d'un Diplôme d'État ou d'un certificat permettant d'exercer une profession sociale ou sanitaire.

La formation se déroule sur trois ans.

Elle comprend des enseignements théoriques et 14 mois de stage.

Pour des informations complètes, connectez-vous sur

<http://www.prim-nordpasdecals.fr>



7 INSTITUTS DE FORMATION DANS LE NORD-PAS DE CALAIS

Nord

Bassin de Lille Métropole

**Institut Régional du Travail Social
Nord-Pas de Calais (IRTS)**

Site Métropole Lilloise
Rue Ambroise Paré - B.P. 71
59 373 LOOS Cedex
Tél : 03 20 62 53 70
<http://www.irtsnpdc.fr>

Institut Social de Lille - ISL
83 boulevard Vauban - Bât C
Campus Saint Raphaël
59 044 LILLE Cedex
Tél : 03 20 21 93 93
<http://www.univ-catholille.fr>

Bassin du Littoral

**Institut Régional du Travail Social
Nord-Pas de Calais (IRTS)**

Site Grand Littoral
Parc de l'Etoile
Rue Galilée
59 760 GRANDE SYNTHE
Tél : 03 28 24 51 30
<http://www.irtsnpdc.fr>

Bassin du Hainaut

**Institut Régional du Travail Social
Nord-Pas de Calais (IRTS)**

Site Hainaut-Cambrésis
35 rue Ernest Macarez
59 300 VALENCIENNES
Tél : 03 27 42 40 97
<http://www.irtsnpdc.fr>

Institut Social de Lille - ISL

6 rue d'Artois - Immeuble Artois
59 600 MAUBEUGE
Tél : 03 27 64 89 54
<http://www.univ-catholille.fr>

Pas-de-Calais

Bassin de l'Artois

**Institut Régional du Travail Social
Nord-Pas de Calais (IRTS)**

Site Artois
5 rue Maurice Schuman - B.P. 20 755
62 000 ARRAS
Tél : 03 21 24 09 09
<http://www.irtsnpdc.fr>

Bassin du Littoral

**Institut Régional du Travail Social
Nord-Pas de Calais (IRTS)**

Site Côte d'Opale
Avenue du Docteur Victor Ménard
B.P. 133
62 604 BERCK-SUR-MER
Tél : 03 21 89 97 00
<http://www.irtsnpdc.fr>

AIDES FINANCIÈRES :

Ces formations peuvent être prises en charge pour les salariés dans le cadre des dispositifs de formation professionnelle mobilisables par leurs employeurs.

BOURSE D'ÉTUDES :

Les étudiants peuvent bénéficier durant leur formation, sous certaines conditions de ressources, d'une "bourse d'études" allouée par le Conseil régional.
Toutes les informations sont sur <http://scribe.nordpasdecals.fr>

